

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1874.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1874 s'élève à fr.	14,082,205 »
Le Budget de 1873 étant de	13,986,455 »
il y a une augmentation de fr.	<u>95,750 »</u>

dont les causes sont indiquées ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2.

Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service : Augmentation 13,000 francs.

Le crédit porté à l'article 2 du Budget de l'exercice 1873 est de 645,500 francs.

Dans des conditions normales, la répartition de ce crédit entre les diverses administrations centrales du Département des Finances devrait attribuer à chacune d'elles une somme représentant le traitement *medium* des agents de tous grades compris dans ses cadres. Il n'en est pas ainsi actuellement : une somme de 13,000 francs est nécessaire pour régulariser la situation. Le crédit de l'article 2 doit donc être porté de 645,500 à 658,500 francs.

ART. 9.

Magasin général des papiers : Augmentation 18,000 francs.

Par suite de l'enchérissement des matières premières, du combustible et de la main-d'œuvre, une augmentation notable s'est manifestée dans le prix des papiers. La dernière adjudication faite pour les divers services du Département des Finances se traduit en une augmentation de dépense de 18,000 francs, comparativement au résultat de l'adjudication précédente.

Comme il est vraisemblable que les prix actuels se maintiendront, il y a lieu d'élever de pareille somme le crédit de l'article 9, et de le porter de 168,000 à 186,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 13.

Surveillance générale. — Traitements : Augmentation 4,000 francs.

Le développement extraordinaire de la fabrication du sucre de betterave, a nécessité successivement un renforcement considérable du personnel chargé de la surveillance des fabriques, dont le nombre s'est élevé, de 43 qu'il était en 1855, à 175 pour l'année courante. On prévoit une nouvelle augmentation de 10 fabriques pour la campagne prochaine.

Il importe, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer un contrôle de plus en plus efficace sur ce nombreux personnel.

On se propose de créer dans ce but un emploi de sous-contrôleur spécial au traitement de fr. 2,500 »

D'autre part, on a l'intention d'élever au grade de directeur l'inspecteur spécial chargé du service des sucreries. L'importance de ce service, et les titres que possède ce fonctionnaire à une amélioration de position, justifient cette promotion ; ci. 1,500 »

ENSEMBLE. fr. 4,000 »

ART. 15.

Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité : Augmentation 3,200 francs.

L'extension du nombre des usines soumises à l'exercice des employés des accises a rendu nécessaire la création dans la province de Liège d'une nouvelle section ambulante, composée d'un sous-contrôleur au traitement de fr. 2,000 »
et d'un commis de 2^e classe, à 1,200 »

ENSEMBLE. fr. 3,200 »

ART. 17.

Service des douanes et de la recherche maritime : Augmentation 17,200 francs.

Un fonctionnaire ayant le grade de directeur est chargé de la haute surveillance du service de la douane sur les chemins de fer. La multiplicité des voies ferrées et l'importance toujours croissante du trafic ont engagé le Gouvernement à conférer à ce fonctionnaire, ancien, capable et dévoué, le grade d'inspecteur général, au traitement provisoire de 8,500 francs, soit en plus 800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 500 »

Comme on l'a dit précédemment, on prévoit que 185 fabriques de sucre seront en activité pendant la campagne prochaine. A raison de cinq employés par fabrique, leur surveillance exigera un personnel de 925 hommes pour un terme de cinq mois. La dépense qui en résultera est de . fr. 308,500 »
La dépense actuelle étant de 291,800 »

le crédit doit être augmenté de 16,700 »

Augmentation totale de l'article. fr. 17,200 »

ART. 19.

Suppléments de traitement extraordinaires : Augmentation 9,150 francs.

Cette somme représente les suppléments de traitement qui devront être alloués aux 50 employés à détacher dans les 10 nouvelles fabriques de sucre dont on prévoit l'établissement.

ART. 22.

Indemnités, primes et dépenses diverses . Augmentation 1,200 francs.

Cette somme est destinée à payer l'indemnité de déplacement revenant aux employés de la nouvelle section ambulante des accises, créée dans la province de Liège (voir article 15).

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 27.

Domaines. — Traitements. (Extraction des minerais de fer.) : Diminution 800 francs.

La suppression de la surveillance générale des exploitations de minerai de fer dans les forêts domaniales permet de réduire d'une somme de 800 francs le montant des indemnités allouées de ce chef.

ART. 28.

Forêts. — Traitements : Augmentation 800 francs.

Il a été reconnu nécessaire de renforcer le personnel chargé de la surveillance de la forêt domaniale de la *Vecquée* (province de Namur), qui est très-exposée aux déprédations des populations environnantes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29.

Remises des receveurs, frais de perception, etc. : Augmentation 30,000 francs.

Le crédit porté à cet article n'est point limitatif. L'augmentation proposée est destinée à mettre le chiffre de la dépense en rapport avec l'importance présumée des recettes, et d'établir ainsi la proportionnalité qui doit exister entre ces deux éléments.

Le tableau ci-après établit la comparaison entre les crédits qui ont été alloués par le Budget de 1873, et ceux qui sont proposés pour la formation du Budget de 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1874, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1873.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1873			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1874.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1874,							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.			
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.				
I.	Administr. centrale	1,049,800	162,000	1,211,800	1,106,800	136,000	1,242,800	31,000	"	"	"	31,000	"	"	
II.	— de la trésorerie, etc.	184,000	"	184,000	184,000	"	184,000	"	"	"	"	"	"	"	
III.	— des contributions, etc.	10,117,525	117,100	10,234,625	10,170,975	99,100	10,260,175	54,750	"	"	"	54,750	"	"	
IV.	— de l'enregistrement, etc.	2,261,250	17,000	2,278,250	2,291,250	17,000	2,308,250	50,800	800	"	"	50,000	"	"	
V.	Pensions et secours	40,000	"	40,000	40,000	"	40,000	"	"	"	"	"	"	"	
VI.	Service de la caisse tontinière institué en vertu de l'art. 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"	"	
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"	"	
	Totaux . . . fr.	13,000,535	206,100	13,206,635	13,350,105	252,100	13,602,205	96,350	800	"	"	95,750	"	"	
								DIFFÉRENCES. fr.		EN PLUS : 95,750		"	EN PLUS : 95,750		

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1874, est fixé à la somme de *quatorze millions quatre-vingt-deux mille deux cent cinq francs* (14,082,205 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(204)

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	1,242,800 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et trai- tements de disponibilité.	654,500 »	4,000 »		
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »		
4	Frais de tournées.	7,000 »	»		
5	Matériel.	120,000 »	»		
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»		
7	Service de la monnaie	16,100 »	»		
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de mon- naies de cuivre.	»	150,000 »		
9	Magasin général des papiers.	186,000 »	»		
10	Documents statistiques	18,000 »	»		
CHAPITRE II.					
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	146,500 »	»	184,000 »	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	37,500 »	»		
CHAPITRE III.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
13	Surveillance générale. — Traitements.	340,400 »	»	10,260,175 »	
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	585,500 »	6,500 »		
15	— des contributions di- { Traitements fixes	1,855,100 »	4,000 »		
16	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (crédit non limitatif)	1,033,500 »	»		
17	— des douanes et de la recherche maritime	4,662,850 »	6,000 »		
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	37,500 »	2,500 »		
19	Suppléments de traitement	240,225 »	»		
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	65,000 »		
21	Frais de bureau et de tournées	77,200 »	16,300 »		
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	200,000 »	»		
23	Police douanière	5,000 »	»		
24	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif).	2,000 »	»		
25	Matériel.	143,000 »	»		
A REPORTER. . . . fr.		11,460,875 »	235,100 »		11,695,975 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,460,875 »	255,100 »	11,695,975 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	458,800 »	»	2,508,250 »
27	— — du domaine	120,050 »	7,000 »	
28	— — forestier	353,380 »	»	
29	Remises des receveurs — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,140,000 »	»	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	60,000 »	»	
31	Matériel	50,000 »	»	
32	Dépenses du domaine	77,500 »	10,000 »	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
34	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif) .	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	40,000 »
36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	12,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
37	Administration centrale — Personnel — Traitement	10,000 »	»	30,000 »
38	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 »	»	
39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle.	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.	13,850,105 »	252,100 »	14,082,205 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1874.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE 1^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	a.	Traitement du Ministre.												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
	b.	Traitements de disponibilité												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">52,500</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">71,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	a.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">53,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">56,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">129,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	53,000	»	20,000	»	56,000	»	129,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
53,000	»													
20,000	»													
56,000	»													
129,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	a.	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Frais pour le service du contrôle.												
	d.	Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">16,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	4,600	»	6,000	»	1,500	»	4,000	»	16,100	»
4,200	»													
4,600	»													
6,000	»													
1,500	»													
4,000	»													
16,100	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
654,500	4,000	658,500	645,500	13,000	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
129,000	»	129,000	129,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
902,800	6,000	908,800	895,800	13,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			
8	»	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre			
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>			
			CHARGES		
			ordinaires	extraordin.	
	a.	Papiers à timbrer.	80,000	»	
9	b.	Papier électoral	15,000	»	
	c.	Autres papiers de toute espèce.	91,000	»	
		<i>Documents statistiques.</i>			
	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»	
10	b.	— de publication	6,000	»	
			186,000	»	
			18,000	»	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
			CHARGES		
		Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an!	ordinaires	extraordin
11	a.	Traitements des directeurs et agents	32 3,000 à 8,000	136,900	»
	b.	— des agents auxiliaires	» 300 à 600	9,600	»
12	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .		37,500	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.			

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
902,800	6,000	908,800	895,800	13,000	»	
»	130,000	130,000	130,000	»	»	
186,000	»	186,000	168,000	18,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,106,800	136,000	1,242,800	1,211,800	31,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				31,000		
146,500	»	146,500	146,500	»	»	
37,500	»	37,500	37,500	»	»	
184,000	»	184,000	184,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.					
		<i>Surveillance générale.</i>					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		
					ordinaires	extraordin.	
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	<i>Max. 5,500</i> <i>Min. 4,500</i>	5,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	<i>Max. 4,200</i> <i>Min. 3,000</i>	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,500	2,500	»
	g.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	2,500	2,500	»
	h.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
	i.	— des seconds commis de direction	14	1 ^{re}	<i>Max. 3,000</i> <i>Min. 2,400</i>	38,100	»
			15	2 ^e	2,000	30,000	»
			21	3 ^e	1,600	33,600	»
25			4 ^e	1,200	30,000	»	
j.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»	
		107	340,400	»	
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
14	a.	Traitements d'un inspecteur	1	»	6,500	»	6,500
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	4,200	25,200	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
			6	3 ^e	3,000	18,000	»
	c.	— des géomètres	57	1 ^{re}	2,500	142,500	»
			57	2 ^e	2,000	114,000	»
			57	3 ^e	1,600	91,200	»
			59	4 ^e	1,200	70,800	»
	d.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	100,000	»
			249	583,300	6,500

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
340,400	»	340,400	336,400	4,000	»	
583,300	6,500	589,800	589,800	»	»	
923,700	6,500	930,200	926,200	4,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>				
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
15	a.	25	1 ^{re}	3,000	123,000	"
		26	2 ^e	4,200	109,200	"
		26	3 ^e	3,600	93,600	"
		25	4 ^e	3,000	75,000	"
	b.	26	"	2,000	52,000	"
		4	1 ^{re}	9,000	36,000	"
		5	2 ^e	7,500	37,500	"
	c.	2	3 ^e	6,000	12,000	"
		4	4 ^e	4,700	18,800	"
		8	5 ^e	3,600	28,800	"
		11	6 ^e	2,700	29,700	"
		18	7 ^e	2,000	36,000	"
		22	1 ^{re}	3,000	66,000	"
	d.	27	2 ^e	2,500	67,500	"
		54	3 ^e	2,000	68,000	"
	33	4 ^e	1,500	49,500	"	
	20	1 ^{re}	2,200	44,000	"	
e.	28	2 ^e	1,800	50,400	"	
	36	3 ^e	1,500	54,000	"	
	43	4 ^e	1,200	51,600	"	
	183	1 ^{re}	1,500	277,500	"	
f.	187	2 ^e	1,200	224,400	"	
	100	3 ^e	1,000	100,000	"	
	100	4 ^e	900	90,000	"	
g.	"	"	"	58,600	4,000	
		995			1,855,100	4,000
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (536 agents)			1,837,000	"
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .			35,000	"
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes .			61,500	"
				(Crédits non limitatifs.)	1,933,500	"
		A REPORTER. . . . fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
923,700	6,500	930,200	926,200	4,000	»	
1,855,100	4,000	1,859,100	1,855,900	3,200	»	
1,933,500	»	1,933,500	1,933,500	»	»	
4,712,300	10,500	4,722,800	4,715,600	7,200	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinales. extraordin.		
REPORT. . . . fr.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>							
17	a.	Traitement de l'inspecteur général du service des douanes sur les chemins de fer.	1	»	8,500	8,500	»
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500	»
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	4,200	63,000	»
			16	2 ^e	3,600	57,600	»
			17	3 ^e	3,000	51,000	»
	d.	— des lieutenants	43	»	2,000	86,000	»
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600	»
	f.	— des brigadiers	464	»	1,400	649,600	»
	g.	— des sous-brigadiers.	517	»	1,100	568,700	»
	h.	— des préposés	900	»	1,000	900,000	»
			960	»	900	864,000	»
			916	»	800	732,800	»
	i.	— des préposés temporaires.	925	»	»	308,500	»
	j.	— des matelots	34	1 ^{re}	1,100	37,400	»
30			2 ^e	1,000	30,000	»	
k.	— des mouses	4	»	»	2,400	»	
l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600	»	
m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	186,650	6,000	
			4900	..	4,662,850	6,000	
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>							
18	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	10,500	»
			3	2 ^e	3,000	9,000	»
			4	3 ^e	2,500	10,000	2,300
			4	4 ^e	2,000	8,000	»
			14	57,500	2,300
A REPORTER. fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,712,300	10,500	4,722,800	4,715,600	7,200	»	
4,662,850	6,000	4,668,850	4,651,650	17,200	»	
37,500	2,300	39,800	59,800	»	»	
9,412,650	18,800	9,431,450	9,407,050	24,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. fr.	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>				
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
<i>Traitements temporaires.</i>				
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>				
21	a.	Frais de bureau	30,800	6,500
	b.	Frais de tournées	46,400	9,000
			77,200	15,500
<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>				
22	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	31,200	"
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	70,000	"
	c.	— aux répartiteurs pour les patentes	55,000	"
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	"
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	"
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	19,500	"
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de la conservation du cadastre	40,000	"
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	"
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	28,000	"
	j.	Frais d'escorte de la douane	16,000	"
			290,000	"
A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
9,412,650	18,800	9,431,450	9,407,050	24,400	»	
240,225	»	240,225	231,075	9,150	»	
»	65,000	65,000	65,000	»	»	
77,200	15,300	92,500	92,500	»	»	
290,000	»	290,000	288,800	1,200	»	
10,020,075	99,100	10,119,175	10,084,425	34,750	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		Report. . . . fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																
		<i>Police douanière.</i>																
23	»	Mesures de police douanière																
24	»	Frais d'expertise en matière de douane. (Crédit non limitatif.)																
		<i>Matériel.</i>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">30,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">87,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">143,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	30,000	»	87,000	»	18,600	»	7,000	»	400	»	143,000	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
30,000	»																	
87,000	»																	
18,600	»																	
7,000	»																	
400	»																	
143,000	»																	
25	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,020,075	99,100	10,119,175	10,084,425	34,750	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
10,170,075	99,100	10,269,175	10,234,425	34,750	»	
AUGMENTATION. . . fr.				34,750		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
		<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>			
			Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.
	a.	Directeurs	9	8,000	72,000 »
	b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} cl	7,000	42,000 »
			6 2 ^e cl	6,500	39,000 »
			12 1 ^{re} cl	5,000	60,000 »
	c.	Vérificateurs	12 2 ^e cl	4,500	54,000 »
			12 3 ^e cl	4,000	48,000 »
				9	3,500 à 4,500
	d.	Premiers commis de direction			
	e.	Seconds — —	19	1,500 à 2,500	37,000 »
26	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800 »
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800 »
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100 »
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000 »
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200 »
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds commis de direction chargés du contrôle du timbre extraordinaire	»	»	2,400 »
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,000 à 2,000	43,500 »
	m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	3,000 »
			128		458,800 »

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
				REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	1	5,000	5,000	»
	b.	2	800 et 1,100	1,900	»
	c.	1	100	100	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	d.	7	350 à 5,000	19,800	»
	e.	15	21 à 400	3,200	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	f.	3	250 à 550	1,150	»
	g.	1	175	175	»
		<i>Sambre canalisée.</i>			
	h.	2	5,000	10,000	»
	i.	11	400 à 900	6,500	»
	j.	2	1,000 et 1,150	2,150	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	k.	4	550 à 800	2,700	»
	l.	1	150	150	»
	m.	1	300	300	»
		<i>Meuse.</i>			
	n.	5	150 à 1,250	4,200	»
		<i>Escaut.</i>			
	o.	6	350 à 550	2,700	»
	p.	1	1,000	1,000	»
		<i>Demer.</i>			
	q.	1	350	350	»
	r.	1	150	150	»
		<i>Lys.</i>			
	s.	7	200 à 550	2,300	»
	t.	2	150 et 200	350	»
		A REPORTER. . . .			
		74		64,175	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'agents	TRAITEMENT par an	CHARGES	
					ordinaires.	extraordin.
		REPORT.	74		64,175	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	150 à 720	4,250	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	300 à 400	1,550	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	2,400	2,400	»
	z.	Percepteur	1	700	700	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	9	250 à 750	4,150	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	100 et 150	250	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	50 à 135	375	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	350 à 450	4,150	»
27 (suite).	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	350 à 700	2,200	»
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	175	350	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>				
	hh.	Percepteur	1	500	500	»
	ii.	Éclusier-receveur.	1	650	650	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys</i>				
	jj.	Éclusier-receveur.	1	500	500	»
		<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	2	450 et 500	950	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,500 à 4,500	24,000	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,400	2,400	»
		A REPORTER.	126		109,350	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		ALCÉMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
				REPORT.		
				<i>Bateaux à vapeur.</i>		
	nn	Délégués à la recette.	3	1,100 à 1,650	4,200	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage.	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
27 (suite)	pp.	Concierge	1	800	800	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant	1	1,500	1,500	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,000
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»
			140		120,050	7,000
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	6	4,800 à 6,000	52,400	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,400 à 5,800	14,400	»
28	c.	Gardes généraux	22	1,800 à 2,800	51,600	»
	d.	Brigadiers et gardes.	500	50 à 1,350	230,980	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires; frais de maladies, intérim, etc.	»	»	4,000	»
			532		333,380	»
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif)				
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif)				
					A REPORTER. fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
120,050	7,000	127,050	127,850	»	800	
333,580	»	333,580	332,580	800	»	
1,140,000	»	1,140,000	1,110,000	30,000	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,112,230	7,000	2,119,230	2,089,230	30,800	800	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. . . . fr.														
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).														
		<i>Matériel.</i>														
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">30,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">11,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">50,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	5,000	»	3,500	»	30,000	»	11,500	»	50,000	»
CHARGES																
ordinaires.	extraordin.															
5,000	»															
3,500	»															
30,000	»															
11,500	»															
50,000	»															
31	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.														
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.														
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.														
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs														
		<i>Dépenses du domaine.</i>														
	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.														
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances														
32	c.	Charges et contributions sur les domaines.														
	d.	Arpentage de coupes de bois														
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.														
	f.	Frais de vente et autres actes.														
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">21,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">43,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">77,800</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> </tbody> </table>	21,000	»	»	10,000	10,000	»	3,000	»	43,000	»	500	»	77,800	10,000
21,000	»															
»	10,000															
10,000	»															
3,000	»															
43,000	»															
500	»															
77,800	10,000															
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État														
34	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)														
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
2,112,230	7,000	2,119,230	2,089,230	30,800	800	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
77,500	10,000	87,500	87,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,291,230	17,000	2,308,230	2,278,230	30,800	800	
AUGMENTATION. . . . fr.				30,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
37	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
38	»	— Matériel, frais de déplacement. — Indemnités diverses
39	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	208	Administration centrale
II.	210	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces
III.	212	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	222	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	232	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,800 »	136,000 »	1,242,800 »	1,211,800 »	31,000 »	»	
184,000 »	»	184,000 »	184,000 »	»	»	
10,170,075 »	99,100 »	10,269,175 »	10,234,425 »	34,750 »	»	
2,291,230 »	17,000 »	2,308,230 »	2,278,230 »	30,800 »	800 »	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
13,830,105 »	252,100 »	14,082,205 »	13,986,455 »	96,550 »	800 »	
AUGMENTATION. fr.				96,750 »		

(236)

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1874.



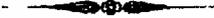
LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1872,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS d'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
1	4015	5 mars 1872.	Directeur des contributions . . .	20	72	Marié . . .	•	•	Age avancé .
2	4016	Id. . .	Inspecteur des douanes . . .	27	65	Célibataire .	•	•	Id. . .
3	4017	Id. . .	Conservateur des hypothèques . .	25	70	Veuf . . .	•	•	Id. . .
4	4018	Id. . .	Receveur des contributions . . .	25	65	Id. . .	•	•	Id. . .
5	4019	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	19	58	Célibataire .	•	•	Infirmités . .
6	4020	Id. . .	Vérificateur des douanes. . .	10	57	Marié . . .	2	{ 17 11	Id. . .
7	4021	Id. . .	Huissier au Ministère . . .	52	66	Veuf . . .	•	•	Age avancé .
8	4022	Id. . .	Receveur des contributions . . .	28	67	Marié . . .	4	{ 13 10 9 5	Id. . .
9	4023	Id. . .	Contrôleur du cadastre	21	67	Id. . .	•	•	Id. . .
10	4024	Id. . .	Garde forestier	25	65	Veuf . . .	•	•	Id. . .
11	4025	Id. . .	Préposé des douanes	28	65	Marié . . .	2	{ 11 7	Id. . .
12	4026	Id. . .	Directeur au Ministère	24	65	Veuf . . .	•	•	Id. . .
13	4027	Id. . .	Timbreur	19	56	Marié . . .	•	•	Infirmités . .
14	4028	Id. . .	Id.	19	70	Veuf . . .	•	•	Age avancé .
15	4029	Id. . .	Contrôleur des contributions . . .	24	66	Marié . . .	•	•	Id. . .
16	4030	Id. . .	Géomètre du cadastre	22	64	Veuf . . .	•	•	Infirmités . .
17	4031	Id. . .	Vérificateur des douanes.	24	56	Célibataire .	•	•	Id. . .
18	4032	Id. . .	Brigadier des douanes	21	61	Marié . . .	1	14	Id. . .
19	4033	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . . .	24	59	Id. . .	•	•	Id. . .
20	4034	Id. . .	Id.	19	60	Id. . .	1	14	Id. . .
21	4035	Id. . .	Garde général des eaux et forêts.	24	60	Id. . .	•	•	Age avancé .
22	4036	Id. . .	Préposé des douanes	19	39	Célibataire .	•	•	Infirmités . .
23	4037	Id. . .	Id.	29	62	Marié . . .	•	•	Id. . .
24	4038	Id. . .	Id.	27	58	Célibataire .	•	•	Id. . .
25	4039	Id. . .	Id.	19	58	Marié . . .	2	{ 17 9	Id. . .
26	4040	Id. . .	Géomètre du cadastre	52	69	Id. . .	•	•	Age avancé .
27	4041	11 avril 1872 .	Préposé des douanes.	24	52	Id. . .	1	15	Infirmités . .
28	4042	5 mars 1872 .	Id.	28	64	Id. . .	•	•	Id. . .
29	4043	11 avril 1872 .	Id.	19	61	Id. . .	•	•	Id. . .
30	4044	Id. . .	Commis des accises	19	62	Veuf . . .	•	•	Id. . .
31	4045	6 mars 1872 .	Receveur de l'enregistrement . . .	27	69	Id. . .	•	•	Age avancé .
32	4046	Id. . .	Garde forestier	25	46	Célibataire .	•	•	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.	Francs			
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs			
8,000	23 1 11	29 2 19	»	52 4 »	5,000	1 ^{er} janv. 1872.	13	Maximum.
4,600	23 10 »	14 3 »	»	38 1 »	3,001	Id.	»	
8,352	»	45 1 »	»	45 1 »	3,500	Id.	13	Id.
2,042	35 1 »	7 »	»	42 1 »	1,361	Id.	13	Id.
1,020	50 9 »	»	7 10 »	38 7 »	680	Id.	13	Id.
2,000	27 6 »	7 11 »	7 11 »	57 4 »	1,268	Id.	»	
1,663	»	34 8 »	»	34 8 »	880	Id.	»	
3,192	»	39 4 »	»	59 4 »	1,951	Id.	»	
4,000	»	45 8 »	»	45 8 »	2,666	Id.	13	Id.
550	39 7 »	»	»	39 7 »	360	Id.	15	Id.
1,000	38 11 »	»	5 4 »	44 4 »	660	Id.	13	Id.
8,000	»	41 2 »	»	41 2 »	5,000	Id.	13	Id.
1,558	»	51 8 »	4 5 »	15 1 »	315	Id.	»	
1,500	»	42 5 »	»	42 5 »	978	Id.	»	
4,200	10 10 »	30 3 »	»	41 1 »	2,781	1 ^{er} fév. 1872.	»	
2,600	»	56 1 »	»	56 1 »	1,443	Id.	»	
2,000	21 »	11 8 »	»	32 8 »	1,122	Id.	»	
1,400	35 9 »	»	4 7 »	40 4 »	935	Id.	13	Id.
1,100	35 5 »	»	»	35 5 »	708	Id.	»	
1,100	32 5 »	»	9 2 »	41 7 »	733	Id.	13	Id.
2,620	18 5 »	26 6 »	»	44 11 »	1,746	Id.	13	Id.
891	11 5 »	»	5 8 »	17 1 »	262	Id.	»	
1,000	53 2 »	»	»	53 2 »	603	Id.	»	
1,000	31 11 »	»	»	31 11 »	580	Id.	»	
1,000	30 1 19	»	7 11 11	38 1 »	660	Id.	13	Id.
2,600	6 10 22	30 8 8	»	37 7 »	1,555	Id.	»	
1,000	28 5 »	»	»	28 5 »	516	Id.	»	
1,000	36 10 »	»	»	36 10 »	660	Id.	13	Id.
1,000	28 11 »	»	9 11 »	38 10 »	660	Id.	59 et 13.	Id.
1,500	24 5 19	»	13 4 11	37 10 »	975	Id.	»	
7,310	»	41 5 »	»	41 3 »	3,500	Id.	15	Id.
700	16 2 »	»	»	10 2 »	205	Id.	»	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensionnés.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFs?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE.	du registre d-s pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite		SOUS-18.	AGE.	
53	4047	11 avril 1872.	Garde forestier.	21	65	Veuf . . .	»	»	Age avancé.
54	4048	Id.	Id.	59	71	Marié.	»	»	Id.
55	4049	8 juin 1872.	Receveur des contributions.	59	69	Veuf . . .	»	»	Id.
56	4050	11 avril 1872.	Préposé des douanes.	19	65	Marié.	2	17 10	Id.
57	4051	Id.	Id.	19	58	Id.	»	»	Infirmités.
58	4052	Id.	Id.	19	64	Id.	2	15 11	Id.
59	4053	Id.	Brigadier des douanes.	25	61	Id.	1	15	Id.
40	4054	5 août 1872.	Préposé des douanes.	21	57	Célibataire.	»	»	Id.
41	4055	8 juin 1872.	Receveur de l'enregistrement.	28	66	Id.	»	»	Age avancé.
42	4056	Id.	Vérificateur des douanes.	29	68	Marié.	»	»	Id.
43	4057	Id.	Sous-lieutenant des douanes.	21	54	Id.	5	15 12 11 9 2	Infirmités.
44	4058	Id.	Préposé des douanes.	20	57	Célibataire.	»	»	Id.
45	4059	Id.	Id.	21	61	Marié.	»	»	Id.
46	4060	Id.	Id.	25	65	Veuf . . .	»	»	Id.
47	4061	Id.	Id.	19	53	Marié.	1	14	Id.
48	4062	Id.	Id.	19	50	Id.	»	»	Id.
49	4063	Id.	Receveur de l'enregistrement.	25	66	Célibataire.	»	»	Id.
50	4064	Id.	Receveur des contributions.	17	65	Veuf . . .	»	»	Age avancé.
51	4065	Id.	Sous-lieutenant des douanes.	25	62	Marié.	5	10 5 1	Infirmités.
52	4066	Id.	Préposé des douanes.	25	55	Veuf . . .	»	»	Id.
53	4067	Id.	Id.	21	55	Célibataire.	»	»	Id.
54	4068	Id.	Brigadier des douanes.	19	55	Marié.	2	6 4	Id.
55	4069	Id.	Receveur délégué du passage d'eau à Anvers.	25	61	Id.	»	»	Id.
56	4070	Id.	Inspecteur spécial du cadastre.	30	75	Célibataire.	»	»	Age avancé.
57	4071	Id.	Préposé des douanes.	25	47	Marié.	»	»	Infirmités.
58	4072	Id.	Id.	19	64	Id.	»	»	Id.
59	4073	Id.	Id.	19	58	Id.	»	»	Id.
60	4074	Id.	Id.	23	59	Id.	1	0.6	Id.
61	4075	Id.	Id.	19	61	Id.	»	»	Id.
62	4076	Id.	Id.	19	65	Célibataire.	»	»	Age avancé.
63	4077	Id.	Id.	19	65	Marié.	1	14	Id.
64	4078	5 août 1872.	Receveur des contributions.	26	67	Veuf . . .	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAUX.	Francs.			
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
000	40 10 "	"	"	40 10 "	400	1 ^{er} février 1872.	13	Maximum.
250	52 2 "	"	"	32 2 "	140	Id.	"	
2,000	"	30 2 "	"	30 2 "	928	1 ^{er} mars 1872.	"	
1,000	30 11 "	"	0 0 "	40 8 "	660	Id.	13	Id.
1,000	31 11 27	"	7 10 8	39 10 "	660	Id.	13	Id.
1,000	36 3 11	"	7 4 19	43 8 "	660	Id.	13	Id.
1,400	36 8 "	"	"	36 8 "	933	Id.	"	
900	13 4 "	"	"	13 4 "	218	Id.	"	
7,313	"	37 11 "	"	37 11 "	3,500	1 ^{er} avril 1872.	13	Id.
3,000	"	37 3 "	"	37 3 "	1,719	Id.	"	
1,780	32 8 "	"	"	32 8 "	1,057	Id.	"	
1,000	20 1 "	"	7 9 "	30 10 "	648	Id.	"	
1,000	40 " "	"	"	40 " "	660	Id.	13	Id.
1,000	57 10 "	"	"	37 10 "	660	Id.	13	Id.
1,000	52 11 "	"	0 8 "	42 7 "	660	Id.	13	Id.
1,000	26 1 "	"	13 0 "	39 10 "	660	Id.	13	Id.
6,071	"	35 2 "	"	35 2 "	3,284	Id.	"	
3,275	"	48 " "	"	48 " "	2,183	Id.	13	Id.
1,800	36 9 "	"	"	36 9 "	1,200	Id.	13	Id.
1,000	52 7 "	"	"	32 7 "	592	Id.	"	
1,000	27 9 27	"	6 11 3	34 9 "	612	Id.	"	
1,550	25 5 "	"	7 7 "	33 " "	781	Id.	"	
1,550	"	34 4 "	"	34 4 "	818	1 ^{er} mai 1872.	"	
6,500	"	44 9 "	"	44 9 "	4,333	Id.	13	Id.
986	22 6 "	"	"	22 6 "	403	Id.	"	
1,000	36 10 "	"	7 1 "	45 11 "	660	Id.	13	Id.
1,000	31 7 "	"	7 4 "	38 11 "	660	Id.	13	Id.
1,000	57 " "	"	"	57 " "	660	Id.	13	Id.
1,000	35 8 6	"	5 4 24	41 1 "	660	Id.	13	Id.
1,000	50 7 "	"	8 8 "	30 3 "	660	Id.	13	Id.
1,000	20 11 16	"	12 9 14	42 7 "	660	Id.	13	Id.
2,016	22 3 17	12 2 "	0 1 13	40 7 "	1,344	1 ^{er} juin 1872.	13	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONSENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE du registre des pensionnaires.				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS-18.	18-25.	
65	4079	5 août 1872	Sous-brigadier des douanes . . .	20	65	Marié . . .	3	16 12 9	Age avancé . .
66	4080	Id. . .	Préposé des douanes	10	54	Id. . . .	1	14	Infirmités . . .
67	4081	Id. . .	Id.	10	50	Célibataire .	•	•	Id.
68	4082	Id. . .	Brigadier des douanes	10	68	Marié . . .	•	•	Age avancé . .
69	4083	Id. . .	Préposé des douanes	20	63	Id. . . .	1	15	Infirmités . . .
70	4084	Id. . .	Directeur à l'administration de la Trésorerie.	23	65	Id. . . .	•	•	Age avancé . .
71	4085	Id. . .	Chef de bureau à l'administration de la Trésorerie.	50	69	Veuf . . .	•	•	Id.
72	4086	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	25	63	Id. . . .	•	•	Infirmités . . .
73	4087	Id. . .	Préposé des douanes	10	65	Marié . . .	•	•	Age avancé . .
74	4088	21 sept. 1872	Id.	19	38	Id. . . .	1	8	Infirmités . . .
75	4089	Id. . .	Id.	10	62	Célibataire .	•	•	Id.
76	4090	Id. . .	Id.	25	46	Id. . . .	•	•	Id.
77	4091	5 août 1872	Brigadier des douanes	19	57	Id. . . .	•	•	Id.
78	4092	21 sept. 1872	Conservateur des hypothèques . .	24	70	Marié . . .	•	•	Age avancé . .
79	4093	Id. . .	Receveur des droits de succession.	22	68	Veuf . . .	•	•	Id.
80	4094	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	22	63	Marié . . .	3	16 13 11	Infirmités . . .
81	4095	Id. . .	Id.	25	62	Id. . . .	1	15	Id.
82	4096	Id. . .	Brigadier des douanes	25	57	Id. . . .	2	16 13	Id.
83	4097	Id. . .	Id.	21	62	Id. . . .	•	•	Id.
84	4098	Id. . .	Préposé des douanes	10	58	Id. . . .	3	7 4 1	Id.
85	4099	Id. . .	Brigadier des douanes	22	61	Id. . . .	•	•	Id.
86	4100	Id. . .	Id.	10	56	Id. . . .	•	•	Id.
87	4101	Id. . .	Id.	19	58	Id. . . .	2	16 12	Id.
88	4102	Id. . .	Id.	26	59	Id. . . .	2	4 0.4	Id.
89	4103	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	50	58	Id. . . .	•	•	Id.
90	4104	Id. . .	Id.	24	64	Veuf . . .	•	•	Id.
91	4105	Id. . .	Préposé des douanes	25	65	Marié . . .	1	15	Id.
92	4106	Id. . .	Id.	10	57	Id. . . .	•	•	Id.
93	4107	Id. . .	Id.	21	61	Id. . . .	•	•	Id.
94	4108	Id. . .	Id.	20	61	Id. . . .	•	•	Id.
95	4109	Id. . .	Receveur des contributions . . .	43	68	Célibataire .	•	•	Age avancé . .
96	4110	30 nov. 1872	Id.	19	68	Marié . . .	•	•	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.	Francs.			
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,100	54 5 "	"	9 2 "	45 5 "	733	1 ^{er} juin 1872.	13	Maximum.
1,000	25 7 "	"	7 3 "	52 10 "	570	Id.	"	
1,000	27 11 "	"	8 " "	35 11 "	650	Id.	"	
1,400	36 " "	"	4 9 "	40 9 "	933	Id.	13	Id.
1,000	36 11 "	"	"	36 11 "	666	Id.	13	Id.
8,000	"	41 5 "	"	41 5 "	5,000	Id.	13	Id.
5,000	"	30 5 "	"	39 5 "	3,032	Id.	"	
1,100	59 5 "	"	"	39 5 "	733	Id.	13	Id.
1,000	36 8 "	"	9 " "	45 8 "	666	1 ^{er} juill. 1872.	13	Id.
900	11 9 "	"	5 " "	16 9 "	387	Id.	5 et 9	Accident.
1,000	28 10 "	"	15 5 "	44 1 "	666	Id.	39 et 13	Maximum
1,000	22 10 "	"	"	22 10 "	524	Id.	5 et 9	Accident.
1,400	27 2 26	"	10 10 4	38 1 "	926	Id.	"	
7,295	"	40 4 "	"	40 4 "	3,500	1 ^{er} août 1872.	13	Maximum.
7,430	"	40 4 "	"	40 4 "	3,500	Id.	13	Id.
1,100	58 2 29	"	1 8 1	59 11 "	733	Id.	13	Id.
1,100	59 11 "	"	"	39 11 "	733	Id.	13	Id.
1,400	31 10 "	"	"	31 10 "	927	Id.	5 et 9	Accident
1,900	40 2 "	"	"	40 2 "	1,266	Id.	13	Maximum.
1,000	28 11 "	"	7 10 "	36 9 "	646	Id.	"	
1,400	39 4 "	"	"	39 4 "	933	Id.	13	Id.
1,400	26 6 "	"	7 4 "	33 10 "	832	Id.	"	
1,400	27 7 "	"	7 10 "	35 5 "	870	Id.	"	
1,400	32 11 "	"	"	32 11 "	837	Id.	"	
1,028	28 6 "	"	"	28 6 "	532	Id.	"	
1,100	34 8 22	"	4 9 8	39 6 "	733	Id.	13	Id.
1,000	37 9 "	"	"	37 9 "	666	Id.	13	Id.
1,000	29 8 29	"	2 7 1	32 4 "	580	Id.	"	
1,000	30 11 "	"	"	30 11 "	666	Id.	13	Id.
1,000	28 11 "	"	5 6 "	34 5 "	610	Id.	"	
2,140	"	24 0 "	"	24 6 "	810	Id.	"	
3,769	"	36 8 16	"	7 14	37 4 "	2,164	Id.	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE.

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLEES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NONSE.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
97	4111	21 sept. 1872 .	Receveur des contributions . . .	26	68	Veuf . . .	•	•	Age avancé . .
98	4112	Id. . .	Brigadier des douanes	28	65	Marié. . .	2	17 14	Id. . .
99	4113	Id. . .	Garde forestier et garde-pêche. .	25	68	Id. . .	•	•	Id. . .
100	4114	Id. . .	Garde forestier.	39	72	Célibataire .	•	•	Id. . .
101	4115	Id. . .	Id.	25	65	Marié. . .	•	•	Id. . .
102	4116	30 nov. 1872. .	Brigadier des douanes.	30	66	Id. . .	2	13 10	Id. . .
103	4117	21 sept. 1872. .	Préposé des douanes	19	66	Id. . .	•	•	Id. . .
104	4118	Id. . .	Brigadier des douanes	19	65	Id. . .	•	•	Id. . .
105	4119	30 nov. 1872. .	Receveur des contributions . . .	24	69	Id. . .	•	•	Id. . .
106	4120	Id. . .	Agent du Trésor	22	63	Célibataire .	•	•	Infirmités . .
107	4121	Id. . .	Commis des accises	25	50	Marié. . .	•	•	Id. . .
108	4122	Id. . .	Lieutenant des douanes	19	63	Id. . .	•	•	Id. . .
109	4123	Id. . .	Brigadier des douanes.	26	64	Veuf . . .	•	•	Id. . .
110	4124	Id. . .	Garde forestier.	27	72	Marié. . .	•	•	Age avancé . .
111	4125	Id. . .	Receveur des contributions . . .	21	70	Id. . .	•	•	Id. . .
112	4126	Id. . .	Contrôleur des contributions . .	27	68	Id. . .	•	•	Id. . .
113	4127	Id. . .	Receveur des contributions . . .	19	65	Id. . .	6	15 13 10 7 4 1	Id. . .
114	4128	28 janvier 1873.	Préposé des douanes.	19	36	Célibataire .	•	•	Infirmités . .
115	4129	30 nov. 1872. .	Receveur des contributions . . .	23	67	Marié. . .	•	•	Age avancé . .
116	4130	Id. . .	Id.	30	66	Id. . .	•	•	Id. . .
117	4131	Id. . .	Id.	21	65	Id. . .	1	17	Id. . .
118	4132	Id. . .	Nettoyeuse au Ministère.	38	73	»	•	•	Id. . .
119	4133	28 janvier 1873.	Receveur des contributions . . .	40	70	Marié. . .	•	•	Id. . .
120	4134	30 nov. 1872. .	Commis aux écritures.	25	65	Célibataire .	•	•	Id. . .
121	4135	Id. . .	Receveur des contributions . . .	19	56	Marié. . .	•	•	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs			
2,000	"	20 7 "	8 4 "	37 11 "	1,166	1 ^{er} août 1872.	"	
1,400	37 1 "	"	"	57 1 "	953	Id	"	
550	42 7 "	"	"	42 7 "	253	Id.	13	Maximum.
500	32 10 "	"	"	32 10 "	298	1 ^{er} sept 1872	"	
550	40 4 "	"	"	40 4 "	566	Id.	15	Id.
1,400	57 2 "	"	"	57 2 "	933	Id	13	Id.
1,000	39 9 "	"	4 10 "	44 7 "	666	Id.	15	Id.
1,400	37 6 "	"	5 10 "	41 4 "	953	Id.	13	Id.
3,205	14 5 "	31 3 "	"	45 6 "	2,136	Id.	15	Id.
6,505	"	40 10 "	"	40 10 "	4,056	Id.	"	
1,200	24 8 "	"	"	24 8 "	538	Id.	"	
2,000	35 8 "	"	7 3 "	42 11 "	1,355	Id.	13	Id
1,400	37 10 "	"	"	37 10 "	953	Id.	13	Id
750	45 3 "	"	"	45 5 "	500	1 ^{er} oct. 1872.	15	Id.
6,480	"	48 8 "	"	48 8 "	3,500	Id.	13	Id.
4,815	"	40 5 "	11 "	51 5 "	3,208	Id.	15	Id.
							et la loi du 27 mai 1856	Officier de volontaires en 1831 et décoré de la Croix de fer
1,564.	29 9 "	5 9 "	9 11 "	45 5 "	1,042	Id.	13	Maximum.
895	12 " "	"	15 5 "	25 5 "	580	Id.	"	
6,750	"	44 1 "	"	44 1 "	3,500	Id.	13	Id.
3,065	"	35 4 "	"	35 4 "	1,571	Id	"	
1,941	13 8 "	30 4 "	2 " "	46 " "	1,204	Id.	39 et 13	Id.
534	"	35 " "	"	35 " "	287	22 oct. 1872.	"	
1,738	"	30 6 "	"	30 6 "	815	1 ^{er} nov 1872.	"	
1,500	34 4 "	5 9 "	"	40 1 "	1,000	Id.	13	Id
1,591	"	11 7 "	5 9 "	15 4 "	375	Id.	"	
TOTAL . . . fr.					150,030			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1872.

D'ORDRE	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	du registre des pensions.	du registre des cattincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
1	3400	3671	54	06	1 décemb. 1850.	30 nov. 1871.	12 0	Décès.	474	Veuve.
2	8041	3672	61	85	1 mars 1855.	Id.	18 0	Id.	749	Id.
3	778	3675	70	95	1 mars 1849.	Id.	22 0	Id.	689	Id.
4	2099	3674	48	03	1 août 1856.	Id.	15 4	Id.	325	"
5	3000	3675	51	01	1 mars 1862.	Id.	9 0	Id.	485	"
6	5748	3676	65	09	1 juin 1868.	31 déc. 1871.	3 7	Id.	3,500	Veuve.
7	4228	3677	66	75	1 mai 1865.	Id.	8 8	Id.	1,555	Id.
8	6574	3678	54	55	1 septemb. 1870.	Id.	1 4	Id.	001	"
9	4217	3670	67	76	1 avril 1865.	Id.	8 9	Id.	204	"
10	454	3680	58	82	1 mars 1848.	Id.	25 10	Id.	649	Veuve
11	4781	3685	68	74	1 juillet 1865.	30 nov. 1871.	6 5	Id.	869	"
12	5982	3689	78	81	1 mars 1869.	31 déc. 1871.	2 10	Id.	595	Veuve.
13	1385	3695	51	75	1 mai 1850.	Id.	21 8	Id.	552	"
14	2547	3695	67	84	1 septemb. 1854.	28 février. 1871.	16 6	Id.	289	Veuve.
15	5448	3696	58	70	1 février 1860.	30 nov. 1871.	11 10	Id.	1,195	Id.
16	5221	3697	66	71	1 janvier 1867.	Id.	4 11	Id.	1,273	Id.
17	4394	3698	67	90	1 février 1849.	31 déc. 1871.	22 11	Id.	4,594	"
18	5052	3699	57	82	1 avril 1847.	Id.	24 9	Id.	1,077	"
19	4605	3700	59	06	1 octobre 1864.	Id.	7 5	Id.	602	"
20	5678	3704	55	58	1 mars 1868.	31 juillet 1871.	3 5	Id.	550	Veuve.
21	5795	3707	66	70	1 août 1868.	31 janvier 1872.	5 6	Id.	3,500	"
22	5855	3709	70	80	1 décemb. 1861.	Id.	10 2	Id.	705	Veuve.
23	6617	3713	55	54	1 décemb. 1870.	31 octobre 1871.	0 11	Id.	606	"
24	5167	3714	60	82	1 septemb. 1858.	31 janvier 1872.	15 5	Id.	1,568	"
25	5096	3715	71	75	1 avril 1866.	30 avril 1870.	4 1	Id.	20	Veuve.
26	3382	3717	74	87	1 avril 1859.	31 janvier 1872.	12 10	Id.	278	"
27	5465	3718	69	81	1 février 1860.	31 déc. 1871.	11 11	Id.	1,335	"
28	6905	3719	60	60	1 novemb. 1871.	Id.	0 2	Id.	666	"
29	6606	3725	63	64	1 décemb. 1870.	29 février 1872.	1 5	Id.	3,500	"
30	4590	3728	60	08	1 janvier 1864.	31 octobre 1871.	7 10	Id.	602	Veuve.
31	5545	3729	65	77	1 juin 1860.	30 nov. 1871.	11 6	Id.	2,155	Id.
32	6255	3750	67	69	1 décemb. 1869.	Id.	2 0	Id.	20	Id.
33	5161	3751	74	88	1 août 1858.	31 janvier 1872.	15 6	Id.	4,000	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

N° ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinctifs.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
34	2283	3732	67	85	1 juin 1854.	29 février 1872.	17 0	Décès.	1,581	•
35	0825	3734	65	65	1 septemb. 1871.	31 déc. 1871.	0 4	Id.	896	Veuve.
36	1908	3730	61	80	1 octobre 1852.	31 janvier 1872.	19 4	Id.	611	•
37	0052	3740	61	62	1 février 1871.	Id.	1 •	Id.	2,307	Veuve.
38	0665	3741	75	74	1 mars 1871.	29 février 1872.	0 11	Id.	3,500	Id.
39	407	3747	55	79	1 avril 1848.	31 janvier 1872.	23 10	Id.	541	Id.
40	1548	3748	49	71	1 mars 1850.	29 février 1872.	22 •	Id.	517	•
41	6584	3749	64	66	1 mars 1870.	31 janvier 1872.	1 11	Id.	933	Veuve.
42	5060	3750	67	70	1 mars 1869.	Id.	2 11	Id.	2,000	Id.
43	579	3752	40	72	1 janvier 1849.	29 février 1872.	23 2	Id.	568	Id.
44	3805	3753	51	61	1 mars 1862.	Id.	10 •	Id.	521	Id.
45	3050	3755	62	73	1 décemb. 1860.	Id.	11 3	Id.	772	•
46	3468	3756	48	60	1 mars 1860.	Id.	12 •	Id.	405	•
47	5289	3759	76	85	1 juillet 1863.	31 janvier 1872.	8 7	Id.	157	•
48	2828	3763	63	78	1 mars 1857.	31 août 1871.	14 6	Id.	3,313	Veuve.
49	4702	3764	50	66	1 juin 1865.	31 mars 1872.	6 10	Id.	850	Id.
50	5016	3765	64	70	1 mars 1866.	Id.	6 1	Id.	693	•
51	3350	3766	74	87	1 septemb. 1859.	Id.	12 7	Id.	2,056	Veuve.
52	2111	3768	50	78	1 juillet 1853.	Id.	18 0	Id.	587	Id.
53	5255	3770	62	75	1 mars 1850.	Id.	13 1	Id.	962	•
54	2091	3771	58	77	1 juillet 1853.	Id.	18 0	Id.	507	•
55	2758	3772	60	80	1 novemb. 1851.	29 février 1872.	20 4	Id.	542	Veuve.
56	5402	3774	68	73	1 juin 1867.	31 mars 1872.	4 10	Id.	3,500	Id.
57	6608	3776	61	62	1 décemb. 1870.	30 avril 1872.	1 5	Id.	733	Id.
58	4411	3777	65	73	1 novemb. 1865.	30 nov. 1871.	8 1	Id.	1,856	Id.
59	6351	3779	60	71	1 mars 1870.	31 mars 1872.	2 1	Id.	1,594	•
60	4678	3785	66	73	1 janvier 1865.	29 février 1872.	7 2	Id.	3,500	•
61	5006	3785	68	74	1 février 1866.	30 avril 1872	6 3	Id.	1,236	Veuve.
62	3758	3787	62	73	1 juin 1861.	Id.	10 11	Id.	792	Id.
63	3834	3788	66	76	1 décemb 1861.	31 mars 1872.	10 4	Id.	735	Id.
64	6987	3789	65	65	1 janvier 1872.	29 février 1872.	0 2	Id.	566	•
65	5618	3790	55	50	1 janvier 1868.	31 août 1871.	3 8	Id.	885	•
66	3350	3791	66	79	1 juillet 1859.	31 mai 1872.	12 11	Id.	1,920	Veuve.
67	6820	3792	55	55	1 septemb. 1871.	31 déc. 1871.	0 4	Id.	706	Id.
68	2270	3793	67	85	1 mai 1854.	31 janvier 1872.	17 0	Id.	576	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?	
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions					à partir desquelles les pensions se sont éteintes.
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.	Francs.		
69	5164	3794	62	68	1 septemb. 1866.	29 février 1872.	5 6	Décès.	712	•
70	2108	3705	60	70	1 juillet 1855.	30 avril 1872.	18 10	Id.	1,187	Veuve.
71	2110	3706	48	67	1 juillet 1855.	Id.	18 10	Id.	350	•
72	5504	3707	55	67	1 décemb. 1850.	29 février 1872.	12 3	Id.	585	•
73	3495	3799	67	70	1 mars 1860.	31 mai 1872.	12 3	Id.	3,535	•
74	6898	3801	69	69	1 octobre 1871.	29 février 1872.	0 5	Id.	3,186	•
75	4701	3804	61	68	1 mars 1865.	30 mars 1872.	7 1	Id.	625	Veuve.
76	5740	3807	65	76	1 mai 1861.	29 février 1872.	10 10	Id.	1,254	Id.
77	4141	3808	64	73	1 février 1865.	31 janvier 1872.	9 •	Id.	462	•
78	4754	3810	63	72	1 mai 1865.	31 mai 1872.	7 1	Id.	848	Veuve.
79	6687	3811	64	65	1 mars 1871.	30 avril 1872.	1 2	Id.	666	Id.
80	766	3813	53	76	1 mars 1849.	31 mars 1872.	23 1	Id.	692	•
81	3664	3818	60	72	1 janvier 1861.	30 juin 1872.	11 6	Id.	916	Veuve.
82	1860	3821	57	77	1 février 1852.	31 mai 1872.	20 4	Id.	612	•
83	6197	3822	63	66	1 septemb. 1869.	Id.	2 9	Id.	1,045	•
84	5228	3825	63	68	1 janvier 1867.	Id.	5 5	Id.	783	•
85	6091	3826	65	68	1 juin 1869.	Id.	3 •	Id.	924	Veuve.
86	5952	3827	64	67	1 mars 1860.	Id.	5 3	Id.	933	Id.
87	5240	3828	50	64	1 janvier 1867.	Id.	5 5	Id.	650	Orphelins.
88	5620	3829	67	79	1 septemb. 1860.	30 juin 1872.	11 10	Id.	1,462	•
89	6190	3850	74	77	1 septemb. 1869	Id.	2 10	Id.	5,000	•
90	5005	3854	68	74	1 janvier 1866.	31 mai 1872.	6 5	Id.	509	Veuve.
91	3015	3855	74	89	1 décemb. 1857.	30 juin 1872.	14 7	Id.	506	Id.
92	1636	3856	68	88	1 septemb. 1852.	Id.	10 10	Id.	175	Id.
95	2189	3857	57	75	1 mars 1854.	30 avril 1872.	18 2	Id.	657	Id.
94	5180	3858	66	72	1 novemb 1866	30 juin 1872.	5 8	Id.	365	•
95	2507	3842	57	74	1 février 1855.	Id.	17 5	Id.	933	Veuve.
96	7068	3843	65	65	1 mai 1872	Id.	0 2	Id.	666	•
97	659	3844	40	73	1 février 1849.	31 juillet 1872.	23 6	Id.	530	•
98	2602	3845	61	78	1 février 1856.	Id.	16 6	Id.	1,257	Veuve.
99	5105	3846	64	70	1 juin 1866.	31 mai 1872.	6 •	Id.	642	Id.
100	6799	3847	71	71	1 juillet 1871.	31 août 1872.	1 2	Id.	5,000	•
101	5959	3848	68	72	1 mars 1869.	Id.	3 6	Id.	2,027	•
102	4132	3851	66	75	1 janvier 1863.	31 mai 1872.	9 5	Id.	3,000	Veuve.
103	3807	3857	61	72	1 septemb. 1861.	30 avril 1872.	10 8	Id.	780	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1874.

D'ORDRE	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans			Ans. Mois.		Francs.	
104	7006	3858	60	60	1 février 1872.	31 mai 1872.	0 4	Décès.	753	Veuve.
105	3847	3850	62	75	1 décemb. 1861.	30 juin 1872.	10 7	Id.	572	"
106	6569	3862	60	62	1 septemb. 1870.	30 avril 1872.	1 8	Id.	506	Veuve.
107	6292	3864	72	75	1 juillet 1860.	Id.	2 10	Id.	884	"
108	6861	3866	58	50	1 septemb. 1871.	Id.	0 8	Id.	227	"
109	5940	3807	62	66	1 mars 1869.	31 août 1872.	3 6	Id.	592	"
110	6915	5268	60	61	1 décemb. 1871.	Id.	0 0	Id.	666	"
111	5674	5871	59	64	1 mars 1868.	31 octobre 1872.	4 8	Id.	419	"
112	4914	5872	68	75	1 novemb. 1865.	30 sept. 1872.	6 11	Id.	5,500	Veuve.
115	178	3873	55	82	1 février 1846.	31 octobre 1872.	26 9	Id.	616	"
114	3008	3874	61	76	1 novemb. 1857.	30 sept. 1872.	14 11	Id.	470	"
115	6556	3876	60	62	1 septemb. 1870.	31 août 1872.	2 "	Id.	752	"
116	4280	3878	71	80	1 août 1865.	Id.	9 1	Id.	370	Veuve.
117	3360	5879	72	85	1 septemb. 1859.	31 octobre 1872.	13 2	Id.	171	"
118	6387	5880	59	62	1 mars 1870.	31 août 1872.	2 6	Id.	953	Veuve.
119	5519	5885	65	70	1 avril 1867.	Id.	5 5	Id.	900	Id.
120	5765	5884	57	61	1 juillet 1868.	31 juillet 1872.	4 1	Id.	695	Id.
121	3976	5887	64	74	1 juin 1862.	31 août 1872.	10 3	Id.	800	Id.
122	5527	5888	53	66	1 mai 1860.	31 octobre 1872.	12 6	Id.	407	"
125	1655	3889	58	80	1 septemb. 1850.	31 juillet 1872.	22 "	Id.	402	"
124	3762	5891	59	70	1 juin 1861.	30 avril 1872.	10 11	Id.	586	Veuve.
125	2824	3894	61	77	1 mars 1857.	30 sept. 1872.	15 7	Id.	715	Id.
126	408	5895	60	85	1 décemb. 1847.	Id.	24 10	Id.	46	"
127	2997	5896	58	75	1 novemb. 1857.	31 août 1872.	14 10	Id.	520	Veuve.
128	61	3897	51	79	1 mars 1843.	30 sept. 1872.	27 7	Id.	613	Id.
129	2954	3898	54	69	1 juin 1857.	Id.	15 4	Id.	484	Id.
150	5756	5900	59	65	1 juin 1858.	Id.	4 4	Id.	664	"
151	208	5902	46	75	1 août 1845.	Id.	27 2	Id.	744	"
152	5315	5904	65	71	1 avril 1867.	31 octobre 1872.	5 7	Id.	720	Veuve.
153	5302	5905	61	67	1 mars 1867.	Id.	5 8	Id.	861	Id.
154	6032	5906	51	54	1 juin 1869	Id.	5 5	Id.	565	"
155	5089	5908	70	84	1 mai 1858.	31 août 1872.	14 4	Id.	214	"
156	3571	5909	42	54	1 août 1860.	30 juin 1872.	11 11	Id.	287	"
157	2955	5912	71	86	1 mai 1857.	30 sept. 1872.	15 5	Id.	3,552	"
158	1652	5917	65	86	1 janvier 1851.	31 janvier 1872.	21 1	Id.	871	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1874.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
D'ORDRE	du registre des pensions.	du registre des extinct ^{ns} .	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
159	5007	3018	67	73	1 juin 1866.	31 août 1872.	6 3	Décès.	1,916	Veuve.
140	6104	3019	69	72	1 juin 1869.	Id.	3 3	Id.	662	Id.
141	6124	3020	65	66	1 septemb. 1871.	30 juin 1872.	0 10	Id.	644	Id.
142	5585	3025	75	80	1 janvier 1868.	30 nov. 1872.	4 11	Id.	3,500	»
TOTAL fr.									158,961	

Montant des extinctions constatées en 1872, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr. 158,961

Les extinctions constatées également en 1872, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 6,688

TOTAL des extinctions de 1872 fr. 165,640

Au 1^{er} janvier 1873, les pensions à servir des fonctionnaires et employés au Département des Finances étaient de fr. 1,920,711

Les pensions à accorder en 1873 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 160,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1870, 1871 et 1872, à 167,119

7,119

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1874 seront de 1,922,592

On présume que les pensions nouvelles pour 1874 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 165,000

Et les extinctions 165,000

De sorte que les pensions à servir en 1874 comporteront une somme de 1,922,592

Soit en chiffres ronds fr. 1,923,000